

Plafonds de ressources en Ile-de-France					
Nombre de personnes du ménage	Très Modestes	Modestes	Ménages aux Revenus Intermédiaires*	Ménages aux Revenus les Plus Élevés*	
1	20 470 €	24 918 €	27 706 €	Supérieur à	27 706 €
2	30 044 €	36 572 €	44 124 €	Supérieur à	44 124 €
3	36 080 €	43 924 €	50 281 €	Supérieur à	50 281 €
4	42 128 €	51 289 €	56 438 €	Supérieur à	56 438 €
5	48 198 €	58 674 €	68 752 €	Supérieur à	68 752 €
6	54 257 €	66 051 €	81 066 €	Supérieur à	81 066 €
Par personne supplémentaire	+ 6 059 €	+ 7 377 €	+ 12 314 €		

Plafonds de ressources hors Ile-de-France					
Nombre de personnes du ménage	Très Modestes	Modestes	Ménages aux Revenus Intermédiaires*	Ménages aux Revenus les Plus Élevés*	
1	14 790 €	18 960 €	27 706 €	Supérieur à	27 706 €
2	21 630 €	27 729 €	44 124 €	Supérieur à	44 124 €
3	26 013 €	33 346 €	50 281 €	Supérieur à	50 281 €
4	30 389 €	38 958 €	56 438 €	Supérieur à	56 438 €
5	34 784 €	44 592 €	68 752 €	Supérieur à	68 752 €
6	39 169 €	50 209 €	81 066 €	Supérieur à	81 066 €
Par personne supplémentaire	+ 4 385 €	+5 617 €	+ 12 314 €		

\* Seuils calculés dans le cas général où un ménage est composé de 1 à 2 adultes (comptant chacun pour une part fiscale complète), puis ensuite d'enfants à charge, sans droit particulier à demi-part supplémentaire ni situation de garde alternée. La règle générale est la suivante : les plafonds de revenus intermédiaires (seuil entre déciles de revenus 8 et 9), en métropole et outre-mer seront déterminés de la façon suivante en 2020 : 27 706 € pour la première part de quotient familial, majorée de 8 209 € pour chacune des deux demi-parts suivantes et de 6 157 € pour chaque demi-part supplémentaire à compter de la troisième.